

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LEZE ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 97/2017

Objet : Budget Assainissement – Adoption de la tarification applicable à compter de 2017.

L’an deux mille dix sept et le 04 avril à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège dûment convoqué en date du 29 mars 2017, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l’Ariège, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge

PRESENTS : M. PACHER René, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. BLANCHOT Dominique, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. ROUANE Jean Claude, M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. CAZAJUS Joël, M. DEMANGE Serge, Mme LAVAIL MAZZOLO Nathalie, M. TISSEIRE Bernard, M. MARCHAND René, M. PASQUET Wilfrid, Mme MONIER Catherine, M. BLANC Jean-Claude, Mme PARACHE Sabine, Mme ESTANG Nadia.

POUVOIRS : M. BASTIANI Jean Pierre à Mme TEISSIER Joëlle
Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine
M. BAURENS Serge à M. AZEMA René
M. BEZIAT Denis à Mme ESTANG Nadia
M. VINCINI Sébastien à M. REMY Jean Louis
M. NOWACK François à Mme JOACHIM Hélène
M. CAILLAT Pierre Yves à M. PASQUET Wilfrid
M. BAYONI Pascal à M. BLANCHOT Dominique
Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain

ABSENTS EXCUSES : M. DIDIER Claude

ABSENTS NON EXCUSES : M. MARQUIER Serge, M. MAGGIOLLO Serge, M. PEREZ Alain, M. COURET Bertrand, Mme LAFUSTE Carole, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, Mme ESCOURROU-BERDOU Marie-Christine.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame LAVAIL MAZZOLO Nathalie été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Vice-Président chargé des finances rappelle aux membres de l'assemblée qu'en contre partie de la prise en charge par notre Intercommunalité du service de collecte et de traitement des eaux usées, il est demandé aux usagers bénéficiant du service d'assainissement collectif public une redevance assainissement.

Il rappelle que cette redevance assainissement comprend deux parts, la première correspondant à l'abonnement au service (partie fixe), la seconde étant calculée sur la base d'un volume d'eau potable consommé.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article 57 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, la part abonnement ne doit pas être supérieure à 30 % du coût du service calculée par référence à une facturation établie sur la base d'un volume d'eau potable consommé de 120 m³, par logement, et pour une durée de douze mois.

Considérant le nécessaire équilibre budgétaire du budget assainissement de la Communauté de Communes, Monsieur le Vice-Président chargé des finances indique qu'il convient de procéder à la modification de la tarification de la Communauté de communes.

Par conséquent, la proposition de tarification applicable en matière de redevance assainissement à intervenir à compter de l'exercice 2017, est la suivante :

- Prime fixe : 60 € hors taxes
- Consommation : 1,20 € le m³ hors taxes.

Monsieur le Vice-Président chargé des finances précise que la nouvelle tarification applicable pour la part prime fixe pourra intervenir dès facturation de l'abonnement 2017. En ce qui concerne la part relative à la consommation, la nouvelle tarification 2017 ne sera appliquée qu'au vu de la consommation effectivement réalisée à partir du caractère exécutoire de la présente délibération.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres par 38 voix POUR et 1 abstention,

ADOpte la tarification de la redevance assainissement comme exposé ci-dessus à intervenir à compter de l'exercice 2017,

MANDATE le Président à toute fin d'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS